

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation : 27 mai 2024
Date de l’Affichage : 6 juin 2024
Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Le 4 juin 2024
à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Carole THOUESNY, Maire.

Étaient présents:

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR – Corinne HOFFEL – Lysiane PY - Myriam PETHITHORY - Pascale PION
MM Daniel BERTHAUD - Gérard BOICHOT – Olivier CARREY formant la majorité des membres en exercice.

Résultat du vote
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Absents excusés :

Mme Céline SCHWARTZ
M. Jean-Pierre MUSSIO

Procurations :

Néant

M. Gérard BOICHOT a été élu **secrétaire**.

OBJET : Rénovation du parc d’éclairage public. Attribution du marché.

La commune de Dasle a lancé une consultation concernant la rénovation du parc d’éclairage public.

Objet, forme, durée du marché et délais d’exécution :

Type de procédure : procédure adaptée

Accord-cadre à bons de commande suivant les articles L2123-1 et R2162-13 et 14 du code de la commande publique.

Le montant du marché était estimé entre 100 000.00 et 130 000.00 HT

La consultation a eu lieu par avis d’appel public à la concurrence sur site internet dédié :

<https://www.e-marchespublic.com>

La date de remise des offres a été fixée au 22/03/2024 à 12 h 00

La Commission d’Appel d’offres s’est réunie en Mairie le 27 mars 2024

2 plis ont été reçus dans les formes et conditions définies dans l’avis d’appel public à concurrence et le règlement de la consultation :

Attribution du marché :

Les critères pondérés retenus pour la sélection des offres ont été les suivants :

- Prix : 60 points
- Délai : 10 points
- Dossier technique : 20 points
- Dossier organisationnel : 7 points
- Dossier environnemental : 3 points

Il est proposé après analyse (rapport ci-joint) de retenir l’offre suivante :

- Entreprise HAEFELI- BAUMGARTNER pour un montant de 99 988.00 euros H.T.

Les entreprises ayant fourni les attestations fiscales et sociales, elles peuvent être attributaires du marché.

Le conseil municipal, à l’unanimité :

- approuve les dispositions du rapport,
- attribue le marché à l’entreprise HAEFELI-BAUMGARTNER,
- autorise le Maire à signer le marché aux conditions ci-dessus ainsi que les éventuels avenants ou décisions de poursuivre à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Dasle, le 5 juin 2024

Madame Le Maire, Carole THOUESNY



Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 025-212501969-20240604-DCM_2024_29-DE

